



Songeons

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 060-216006148-20230110-2023_001-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n° 2023_001

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 janvier 2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX

Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT

Absents avec pouvoir : Mmes Dorothée GARNIER donne pouvoir à Noémie BERTHE, M Sylvain CUYER donne pouvoir Murielle CAYEUX, Catherine GAMICHON-NOËL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET,

Absent excusé :

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Division de parcelle AA49, Terrain communal ZA

Après délibération le Conseil Municipal accepte la division de la parcelle AA49, comme présentée sur le plan établi pour ABSCISSE GEOMETRE EXPERT.

Après en avoir délibéré par
12 voix POUR
0 voix CONTRE
3 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Claude BAGUET.

